

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-dixième session du Comité permanent  
Rosa Khutor, Sochi (Fédération de Russie), 1 – 5 octobre 2018

Questions administratives et financières

QUESTIONS FINANCIÈRES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Le présent document décrit les résultats financiers du Secrétariat depuis la dernière session du Comité permanent (SC69, Genève, novembre 2017) et contient des informations sur les recettes et les dépenses, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 juin 2018, pour les deux fonds d'affectation spéciale de la Convention. Le rapport doit être lu parallèlement au document SC70 Doc. 9.1.

Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2017

3. L'annexe 1 du présent document contient le programme de travail chiffré pour 2017 avec l'état final des dépenses du fonds d'affectation spéciale (CTL), y compris les dépenses d'appui au programme qui s'élèvent à près de 5,7 millions USD, soit 96% du budget total du Secrétariat pour 2017 qui est de 5,9 millions USD. Le Secrétariat est également conscient des liquidités réelles disponibles dans le fonds d'affectation spéciale (voir paragraphe 6 ci-dessous).
4. Ainsi qu'il est rapporté dans le document SC69 Doc. 7, un dépassement de budget de 22 500 USD a été engagé pendant la période pour la sécurité ONUG liée à l'organisation des sessions du Comité permanent et des comités scientifiques à Genève, dépassement compensé par des coûts inférieurs de maintenance du matériel de bureau en raison de l'utilisation des contrats de location existants sur les photocopieurs pour une année encore, leur remplacement par des machines neuves ayant été reporté à 2018.
5. Des économies ont été réalisées sur la ligne budgétaire des salaires pour un montant d'environ 125 000 USD en raison de vacances de poste et du fait que les nouveaux membres du personnel n'ont pris leurs postes que plus tard dans l'année, une partie (70 000 USD) étant reportée sur le budget 2018 et utilisée pour financer conjointement un poste d'administrateur auxiliaire (JPO, équivalent à un poste P-2) dont la création a été approuvée à la 69<sup>e</sup> session du Comité permanent. D'autres économies ont été réalisées pour un montant de 20 000 USD sur les lignes budgétaires des déplacements des membres du Comité permanent et des comités scientifiques dans la mesure où ils ont été moins nombreux à se déplacer pour les réunions à Genève.
6. L'annexe 3 contient le barème des contributions au fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) pour chacune des Parties, ainsi que les paiements effectués pour l'année en cours, les années précédentes et les années à venir, arrêtés au 31 décembre 2017. Le rapport montre que près de 91% des contributions annuelles pour 2017 ont été reçues. Le pourcentage global des versements effectués pour 2017 a été de 84%, identique au pourcentage de 2016, mais plus faible qu'en 2015 où il était de 87%. Avec la mise en place d'Umoja, il est devenu essentiel de disposer de liquidités dans la mesure où le Secrétariat ne peut engager de dépenses sans argent en banque, même si le montant des contributions annuelles a été accepté.

7. À sa 17<sup>e</sup> session (CoP17, Johannesburg, 2016), la Conférence des Parties a pris note du programme de travail chiffré financé par le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités (QTL) pour un total de 14,9 millions USD en 2017. Au 31 décembre 2017, un montant de 9,5 millions USD, soit 64% du budget indicatif total du QTL pour 2017, a été déposé dans les comptes bancaires de la CITES.
8. Financement par les principaux donateurs en 2017 pour les projets suivants (voir annexe 6) :
- a) L'Union Européenne a procédé au premier versement pour la mise en œuvre du projet « Soutien à la gestion durable des essences d'arbres menacées et conservation de l'éléphant d'Afrique » (activité B-10) pour un montant de 3 346 228 USD ;
  - b) L'Union Européenne a procédé au troisième versement pour la mise en œuvre du programme « Réduire au minimum l'abattage illégal des éléphants et autres espèces menacées (MIKES) en Afrique » (activité B-9) pour un montant de 3 millions EUR, ou 3 337 317 USD.
  - c) L'Union Européenne a procédé au premier versement pour le projet conjoint avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) lié au « Projet ONUDC-CITES Asie de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages et de gestion de la demande » (activité B-9) pour un montant de 686 456 USD ;
  - d) L'Union Européenne a procédé au premier versement pour la mise en œuvre du projet « Appui à l'application globale de la CITES dans les Parties en développement par le biais d'activités de renforcement des capacités expressément prévues dans les résolutions et décisions adoptées à la CoP17 » (activités A-1, B-6, D-1 et D-7) pour un montant de 630 656 EUR ou 673 059 USD ;
  - e) La Suisse a procédé au premier versement pour les activités venant en appui à la Convention en 2018 (activités B, C, D et E) pour un montant de 500 000 CHF ou 508 130 USD ;
  - f) Les États-Unis d'Amérique (US Fish & Wildlife Service) a procédé au premier versement pour les activités liées au « Renforcement du respect de la Convention et lutte contre la fraude dans les pays d'Asie du Sud-Est » (activités C-4, D-1 et D-3) pour un montant de 494 719 USD ;
  - g) Les États-Unis d'Amérique (Administration Nationale Américaine des Affaires Océaniques et Atmosphériques) a procédé au premier versement pour les activités liées au « Renforcement de l'application de la Convention à un groupe d'espèces marines sélectionnées » (activité B-6) pour un montant de 114 310 USD ;
  - h) La Chine a fourni un appui au renforcement des capacités en Asie (activités B-5, D-9 et E-10) pour un montant de 99 990 USD ;
  - i) La Suisse a fourni un appui pour les avis de commerce non préjudiciable pour les serpents, dans le contexte de la décision 17.12 pour l'étude du « Commerce de spécimens d'animaux déclarés comme produits en captivité en vertu de la résolution Conf. 17.9 » et pour « L'utilisation de spécimens faisant l'objet de commerce illégal et confisqués » (activités B-5 et B-6) pour un montant de 59,900 CHF ou 59,975 USD ;
  - j) La Suède a versé des fonds en appui aux activités de renforcement des capacités destinées aux agents de la lutte contre la fraude et aux organes de gestion pour l'application de la Convention (voir le document SC69 Doc.21) (activités C-1 et C-3) pour un montant de 58 467 USD ;
  - k) Monaco a effectué le premier versement pour les activités liées au Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) (activité C-6) pour un montant de 50 000 EUR ou 56 283 USD ;
  - l) La RAS de Hong Kong a fourni un financement pour des activités de lutte contre la fraude (activité 3) pour un montant de 400 000 HKD ou 51 497 USD ;
  - m) Le Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord a fourni un financement pour les travaux de proposition d'inscription du lion, en coopération avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) pour un montant de 17 440 USD (activité B-4) ;

- n) Stop Ivory, David Shepherd Wildlife Foundation et la Fondation Franz Weber ont fourni des fonds pour la mise en œuvre des décisions 17.171 et 17.172 relatives à la gestion des stocks d'ivoire et leur utilisation (activité E-8) pour un montant de 7 984 USD ; et
  - o) Des frais d'inscription ont été payés par les observateurs présents à la 29<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux (activité A-3) pour un montant de 12 200 USD, à la 23<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes (activités A-4) pour un montant de 4 800 USD et à la 69<sup>e</sup> session du Comité permanent (activité A-2) pour un montant de 17 447 USD.
9. Pour en savoir plus sur les donateurs et les contributions perçues au cours de l'année par le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités (QTL), veuillez noter que des rapports mensuels sont postés sur le site web de la CITES : <https://cites.org/eng/disc/fund.php>.

#### Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2018, arrêté au 31 juin 2018

10. L'annexe 2 du présent rapport contient le programme de travail chiffré pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018, indiquant un montant global des dépenses de 2 685 239 USD pour le fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) sur un budget de 5,999,700 USD, soit un taux de réalisation de 45% montrant que le Secrétariat est en bonne voie de respecter son budget en 2018.
11. Ainsi qu'il a été évoqué aux paragraphes 4 et 5, le Secrétariat prévoit également un dépassement des lignes budgétaires liées à l'organisation des sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes entre les 16 et 26 juillet 2018 (y compris deux jours de sessions conjointes), dépassements dus à la présence de la sécurité ONUG et aux frais liés à l'utilisation des locaux dans la mesure où la session conjointe est organisée sur un week-end et que le Centre international des Conférences de Genève (CICG) doit rester entièrement ouvert. Des frais supplémentaires sont prévus pour un montant de 8 725 USD pour la sécurité ONUG et de 9 000 USD pour les locaux, frais qui n'ont pas été inscrits au budget 2018. Le Secrétariat propose de compenser ces dépassements par les économies prévues pour un montant estimé à 15 000 USD sur la ligne budgétaire de l'organisation de la session du Comité permanent dans la mesure où tous les frais supplémentaires qui ne sont pas encourus à Genève, en personnels, déplacements et envoi de matériels, seront à la charge du gouvernement hôte (Fédération de Russie).
12. Le nombre des points à l'ordre du jour des sessions du Comité permanent (SC) ne cesse de croître et il est prévu qu'ils seront plus nombreux que pour la SC69 ; il a donc fallu prévoir des séances en soirée à la 70<sup>e</sup> session du Comité permanent et le Secrétariat a dû embaucher trois interprètes supplémentaires pour couvrir ces séances, pour un montant estimé à 6 000 USD (hors frais de déplacement) non prévus au budget 2018.
13. Les dépenses en salaires devraient respecter l'enveloppe budgétaire grâce aux économies prévues sur le personnel, en partie en raison de la réduction du taux de l'ajustement de poste à Genève de 5,2% pour les membres du personnel recrutés au plan international, ainsi qu'il ressort du document SC70 Doc. 7, et de la vacance du poste de Secrétaire général au niveau D-2 depuis le début avril 2018.
14. L'annexe 4 présente les contributions payées en 2018, y compris les 2 568 288 USD pour l'année en cours, au 30 juin 2018, ainsi que celles des années précédentes et à venir.
15. Conformément à la résolution Conf. 17.2, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2017-2019*, dans le paragraphe 18, la Conférence des Parties:

*DEMANDE à toutes les Parties de verser, dans toute la mesure du possible, leurs contributions au cours de l'année qui précède celle pour laquelle elles sont dues ou en tout cas rapidement après le début de l'année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) à laquelle elles s'appliquent;*

Il convient toutefois de noter qu'au 30 juin 2018, il reste 3 513 155 USD, soit près de 60%, d'impayés pour cette année, ce qui ne sera pas sans conséquences sur la capacité du Secrétariat à financer les activités au quotidien dans la mesure où le solde de trésorerie est faible comparé aux dépenses prévues pour l'année. Le pourcentage global des paiements pour 2017 s'élève au jour de la rédaction du présent rapport à 37%.

16. À l'annexe 5 figure la répartition annuelle des contributions non versées au 30 juin 2018, soit 4,5 millions USD, en incluant l'année 2018. Ainsi qu'il a été indiqué dans les rapports précédents, avec l'introduction des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) les contributions non payées depuis

longtemps sont comptabilisées comme des créances douteuses et des provisions sont faites pour couvrir les montants avec la réserve, ce qui réduira le montant disponible pour les Parties.

17. Par ailleurs, conformément aux dispositions de la résolution 17.2, paragraphe 20, le Secrétariat a adressé des lettres de rappel bisannuelles et pris contact avec les missions permanentes des Parties à Genève pour les informer qu'elles n'avaient pas payés leurs contributions depuis trois ans ou plus.
18. Au 30 juin 2018, ce sont 2 839 273 USD qui ont été collectés et déposés dans le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL), soit 22% du total du budget indicatif pour l'année 2018. Comme il est précisé dans l'annexe 7, les principaux donateurs se répartissent comme suit :
  - a) Le Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord a procédé au premier versement pour soutenir les activités du Programme stratégique de l'ICCWC (activité C-6) pour un montant de 1,6 millions GBP ou 2 227 102 USD ;
  - b) L'Union Européenne a fourni une partie du deuxième versement pour la mise en œuvre du projet « Appui à l'application globale de la CITES dans les Parties en développement par le biais d'activités de renforcement des capacités expressément prévues dans les résolutions et décisions adoptées à la CoP17 » (activités A-1, B-6, D-1 et D-7) pour un montant de 120 000 EUR ou 150 000 USD ;
  - c) La Suisse a procédé au deuxième versement pour les activités venant en appui à la Convention en 2018 (activités B, C, D et E) pour un montant de 100 000 CHF ou 104 712 USD ;
  - d) Hong Kong a fourni un financement pour des activités de renforcement des capacités et de lutte contre la fraude (activité C-3) et de réduction de la demande (activité E-8) pour un montant de 800 000 HKD ou 102 012 USD ;
  - e) Monaco a effectué le deuxième versement pour les activités liées à l'ICCWC) (activité C-6) pour un montant de 50 000 EUR ou 60 914 USD ;
  - f) La France a fourni un appui aux activités du Programme stratégique de l'ICCWC (activité C-6) pour un montant de 50 000 EUR ou 57 665 USD ;
  - g) Le Japon a versé des fonds pour le programme MIKE de « Renforcement des opérations anti-braconnage dans le Parc national de Queen Elizabeth, en Ouganda » (activité 9) pour un montant de 55 000 USD.
  - h) Les États-Unis d'Amérique ont versé des fonds pour le « Renforcement du respect de la Convention et lutte contre la fraude dans les pays d'Asie du Sud-Est » (activités D-1 et D-3) pour un montant de 34 483 USD ;
  - i) Le Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord a fourni un appui pour les Grands félins d'Asie (décision 17.228) (activités C-4, D-1 et D-30) pour un montant de 18 000 GBP ou 24 643 USD ;
  - j) L'Institut Animal Welfare, le Réseau Species Survival, la Fondation Born Free, le Natural Resources Defense Council et le Fonds international pour le bien-être des animaux (IFAW) ont fourni des fonds pour la mise en œuvre des décisions 17.171 et 17.172 sur la gestion et l'utilisation des stocks d'ivoire (activité E-8) pour un montant de 10 400 USD ; et
  - k) Des frais d'inscription ont été payés par les observateurs présents à la 30<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux (activité A-3) pour un montant de 8 951 USD, à la 24<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes (activités A-4) pour un montant de 2 205 USD et à la 70<sup>e</sup> session du Comité permanent (activité A-2) pour un montant de 1 186 USD.
19. L'état des résultats financiers et de la position financière pour l'année terminée le 31 décembre 2016 pour le fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) figure à l'annexe 8. L'état financier IPSAS est basé sur une comptabilité d'exercice intégrale, ce qui signifie que les transactions et les activités sont reconnues lorsqu'elles se produisent et non pas seulement lorsque des espèces ou leur équivalent sont reçues ou payées.
20. Au jour de la rédaction du présent document, les comptes certifiés des fonds d'affectation CITES au 31 décembre 2017 n'avaient pas encore été publiés par le bureau des Nations Unies à Nairobi (UNON).

## Cahier des charges du Sous-comité des finances et du budget (FBSC)

21. Conformément à ce qui avait été dit à la SC69 et au cours de la période intersessions, le Secrétariat a préparé le projet modifié du cahier des charges du FBSC, lequel figure à l'annexe 9.

### Recommandation

22. Le Secrétariat recommande que le Comité permanent :

- a) approuve les rapports sur le programme de travail chiffré pour l'année entière 2017 et pour la période finissant le 30 juin 2018 ;
- b) prenne bonne note des dépassements prévus en 2017 et 2018 sur les lignes budgétaires liées à l'organisation et à la sécurité des sessions des organes de direction et organes scientifiques à Genève ;  
et
- c) approuve la proposition de cahier des charges modifié du Sous-comité des finances et du budget présentée à l'annexe 9 du présent document.